



EN SALLE D'AUDIENCE

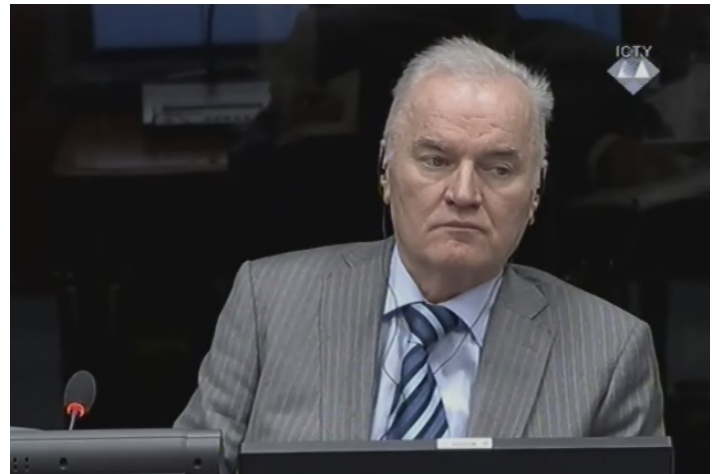
24 juillet 2014

Les deux chefs de génocide figurant dans l'Acte d'accusation établi contre Ratko Mladić sont maintenus

La Chambre d'appel a confirmé la décision par laquelle la Chambre de première instance avait conclu, le 24 juillet, que des éléments suffisants fondaient les chefs 1 et 2 de l'acte d'accusation dressé contre Ratko Mladić (génocide commis dans un certain nombre de municipalités de Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1995, et génocide commis à Srebrenica en 1995).

Il s'agit de la décision définitive rendue en application de l'article 98 bis du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal. Cet article dispose que, à la fin de la présentation des moyens à charge, la Chambre de première instance doit, après avoir entendu les arguments oraux des parties, prononcer l'acquittement de tout chef d'accusation pour lequel il n'y a pas d'éléments de preuve susceptible de justifier une condamnation.

Conformément à la décision de la Chambre d'appel, Ratko Mladić doit toujours être jugé pour chacun des 11 chefs de l'acte d'accusation établi contre lui.



HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

6-7 juillet 2014



Visite du Président du Tribunal en République de Croatie

Le Président du Tribunal, Theodor Meron, a effectué une visite officielle de deux jours en République de Croatie, les 6 et 7 juillet, pour discuter des travaux et des réalisations du TPIY. Il s'agit de la première visite de travail du Président en Croatie depuis le début de son mandat actuel.

Le Président a rencontré des responsables du Gouvernement croate, dont le Président Ivo Josipović, le Premier Ministre Zoran Milanović et le Ministre de la justice Orsat Miljenić. Ils ont abordé ensemble diverses questions d'intérêt commun, comme celle de l'importance de l'état de droit et se sont aussi entretenus au sujet des réalisations du TPIY et du lancement de la Division de La Haye du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux.

Le Président Meron a également participé à un dîner organisé par Branko Hrvatin, Président de la Cour suprême de Croatie, ainsi qu'à un déjeuner de travail avec Vesna Pusić, Vice Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et européennes.

HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

24-26 août 2014



Le Procureur participe aux 8^e rencontres annuelles de droit international humanitaire

Le Procureur du Tribunal, Serge Brammertz, a participé aux 8^e rencontres annuelles de droit international humanitaire (*Eighth Annual International Humanitarian Law Dialogs*) qui se sont tenues du 24 au 26 août à l'Institution Chautauqua (Upstate New York, États-Unis d'Amérique).

Cet événement réunissait des procureurs des instances pénales internationales du monde entier, parmi lesquelles le TPIY, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, la Cour pénale internationale, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Les participants à la conférence se sont penchés sur l'incidence du droit international moderne sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, autour du thème suivant : « *The New World (Dis)Order: « International Humanitarian Law in an Uncertain World* » ((Dés)Ordre mondial nouveau : le droit humanitaire international dans un monde incertain).

Les procureurs ont signé la 8^e déclaration de Chautauqua.

Vidéo : [Lecture et signature de la Déclaration](#)

HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

11 juillet 2014



Visite au TPIY des Mères de Srebrenica

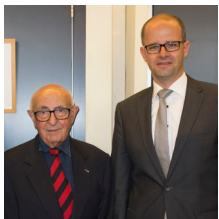
Dans le cadre des commémorations de l'anniversaire du génocide de Srebrenica, le Président du TPIY, Theodor Meron, a fait la déclaration suivante le 11 juillet :

« Ce mois marque le dix-neuvième anniversaire des événements tragiques survenus à Srebrenica. Aujourd'hui, personne ne peut nier que, dans l'arrêt Krstić, les juges du TPIY ont conclu à l'unanimité que les actes perpétrés à Srebrenica étaient constitutifs du génocide. Cet arrêt, auquel s'ajoutent d'autres décisions rendues par le Tribunal, est une contribution importante à l'établissement de l'état de droit en ex-Yougoslavie. J'ai bon espoir que les membres de toutes les communautés de la région verront dans cet anniversaire l'occasion d'affirmer leur volonté de paix et de réconciliation, et de déclarer haut et fort que l'on ne permettra plus que soit commis le crime de génocide. »

Le 15 juillet, le Président et le Procureur, Serge Brammertz, se sont entretenus individuellement avec des représentants d'associations de victimes de Bosnie-Herzégovine, dont celle des Mères de Srebrenica. Le Président et le Procureur ont informé les visiteurs des travaux menés actuellement par le Tribunal et ont abordé avec eux des sujets d'intérêt commun.

HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

23 juillet 2014



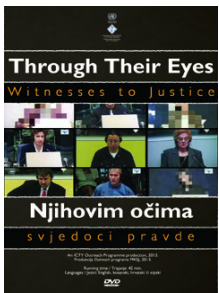
Le TPIY accueille Michael Brand

Le 23 juillet, Michael Brand, Président du comité de la Commission des droits de l'homme du Parlement de la République fédérale d'Allemagne, est venu au TPIY pour rencontrer le Président Theodor Meron et le Procureur Serge Brammertz.

Franz-Josef Krempith, ambassadeur d'Allemagne à La Haye, a également participé à la rencontre. Au cours de sa visite au Tribunal, Michael Brand a également eu la possibilité d'assister à une audience dans le cadre du procès de Ratko Mladić, et de rencontrer les Juges Christoph Flügge et Alphons Orié.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Août 2014



À travers leurs yeux : Des témoins au service de la justice

Le troisième documentaire de long métrage produit par le Programme de sensibilisation du Tribunal, intitulé *À travers leurs yeux : Des témoins au service de la justice*, est disponible depuis le mois d'août via le lien YouTube disponible sur le site du TPIY. Ce documentaire met l'accent sur le rôle joué, dans les travaux du TPIY, par ceux qui ont survécu aux crimes : cinq victimes de crimes de guerre en ex-Yougoslavie y font part de leur expérience de témoin devant le Tribunal.

La première du documentaire a eu lieu en novembre dernier au cours de la conférence organisée à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, pour le vingtième anniversaire du Tribunal. Il a ensuite été diffusé en mars cette année, dans les capitales de Serbie, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, en présence de 150 invités, y compris des représentants des ONG, des universitaires, des fonctionnaires, des diplomates, des étudiants et des journalistes.

Mme Minka Čehajić, ancien témoin ayant partagé son expérience dans le film, a déclaré : *« Je me suis dit que j'avais une obligation morale de déposer devant le Tribunal et je suis très contente de l'avoir fait. Je le referais sans hésitation si c'était nécessaire ».*

Voir le [documentaire](#).

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 141 d'entre elles. 18 ont été acquittées, 74 condamnées (17 ont été transférées, 4 en attente de transfert, 50 ont purgé leur peine et 3 sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

141	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
20	Les procédures sont en cours pour 20 accusés : 4 sont en procès et 16 sont en appel.
25	25 personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.